

# ACCOMPAGNEMENT PAR LE LOGEMENT EN DRÔME-ARDÈCHE



Association de loi 1901, ALDA regroupe des personnes, des collectifs et des associations de Drôme et d'Ardèche. Elle fait le constat qu'il n'est pas tolérable, dans une société aussi riche que la nôtre, que des familles dorment à la rue. L'expérience montre qu'il s'agit surtout de familles de migrants précaires. ALDA organise son action autour de « collectifs » qui soutiennent chacun une famille et l'accompagnent sur le long terme dans son parcours administratif, scolaire, médico-social économique.

## LETTRE D'INFORMATION N°13 / JUILLET 2021

### UN BILAN ENCOURAGEANT, CONTINUONS... !

La crise liée à la Covid a des effets ravageurs, et tous sont concernés, en première ligne les plus fragiles. Malgré ces difficultés, il est intéressant de prendre du recul et de tirer le bilan des huit années de fonctionnement de notre association.

- Le pari risqué de loger des familles en précarité ou sans hébergement a été tenu. Bien qu'il faille trouver 13.000€ par mois, nous avons pu traverser toutes ces années. **Un grand merci à nos donateurs fidèles, aux églises, aux fondations Abbé Pierre et ASL.** Même si les trois derniers mois de fonctionnement sont dans le rouge, et qu'il a fallu puiser dans nos réserves, le pari tient toujours et nous sommes fiers d'accompagner encore 24 familles.
- Depuis sa création en juillet 2013, notre association a hébergé 46 familles, soit 180 personnes. Leurs nationalités en sont, en nombre décroissant : Albanie, Arménie, Géorgie, Algérie, France, Azerbaïdjan, Ukraine, Congo, Angola. Leur devenir : la famille française a retrouvé ses droits, une autre est rentrée en Arménie, 3 ont quitté ALDA et sont perdues de vue ; 41 familles de migrants sont restées en France, hébergées par ALDA. Lorsqu'elles obtiennent leur titre de séjour, elles accèdent progressivement à un hébergement en autonomie.
- Sur ces 41 familles, 20 ont obtenu un titre de séjour, soit la moitié d'entre elles. Ces titres de séjour sont tous limités dans le temps (1 an, 2 ans, 4 ans ou 10 ans) et il est nécessaire que les familles fassent une demande de renouvellement à leur échéance. Onze autres familles ont reçu récemment un récépissé de leur demande de titre de séjour faite dans le cadre de la circulaire VALLS, avec droit au travail. Nous espérons qu'il s'agit d'une première marche vers un titre de séjour.

Ces résultats très encourageants montrent qu'un toit, une certaine stabilité sont le préalable indispensable à une intégration dans notre société. Cette condition nécessaire n'est pas suffisante et l'accompagnement attentif et régulier des familles dans leurs efforts d'insertion est tout aussi important.

Enfin, dès l'obtention du droit de travailler, les adultes sont employés, souvent dans des métiers difficiles et peu recherchés, mais aussi parfois dans des professions très qualifiées. Ils enrichissent ainsi le tissu économique de nos deux départements et leurs familles peuvent mener une vie normale. Notre but est de leur permettre une bonne intégration.

Continuons à nous mobiliser, continuez à nous aider, un grand merci. Bel été à tous !

Luc GABRIELLE, Président

## ZOOM SUR LE GROUPE D'ACCOMPAGNEMENT

Dans l'organisation associative d'ALDA, une rencontre « Groupe d'accompagnement » est proposée aux référents et aux membres des collectifs qui s'investissent auprès des familles hébergées. Il s'agit d'un **temps de rencontre** fondé sur l'expérience et les ressentis de chacun(e), qui vise à fournir un soutien et un réconfort à ces personnes à travers des échanges et des réflexions menés ensemble. Ces rencontres sont programmées par trimestre, sur un thème différent ; cependant la réalité sanitaire nous a amené à nous adapter : depuis 2020, 2 séances seulement ont pu avoir lieu et une 3<sup>ème</sup> est prévue pour juin 2021.

La dernière rencontre s'est déroulée autour du thème « La juste place où se situer dans les relations avec les familles ». Chaque personne a pu s'exprimer sur des positions qu'elle a prises avec la famille accompagnée et qui l'ont confortée dans son action ou qui, au contraire, l'ont mise mal à l'aise. La présence d'un invité psychologue a permis d'avoir plus de recul pour se questionner, approfondir les réflexions et dégager des pistes d'action.

**Quelques échanges retenus parmi beaucoup d'autres donnent un aperçu de cette rencontre :** « Nous « hébergeons » la famille, nous « apportons » une certaine sécurité alors que la famille est « en demande ». Cette réalité introduit une différence de niveau de positionnement qui peut induire d'un côté comme de l'autre la difficulté de la « juste place ». « Nous avons à prendre en compte le décalage qui existe entre la représentation du monde qu'a la famille et celle que nous, nous avons, ainsi que la nécessité que soit compris et nommé le sens qu'elle met sur ce qu'elle vit avant de la ramener aux contraintes de la réalité (exigences sur la maîtrise du français, l'économie dans l'usage des fluides, la santé des enfants...) » Nous pouvons citer encore : « Les liens entre les membres du collectif sont à soigner pour une relation saine avec la famille. »

Un compte-rendu des rencontres est ensuite envoyé à chaque participant du groupe.

Jean-Pierre DESPEISSE

---

## PUIS-JE PROFITER D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT ?

**En raison de la situation sociale liée à la COVID-19, le plafond du dispositif « Coluche » passe de 552€ à 1000€. Tous vos dons à ALDA sont concernés par ce dispositif.**

**POUR UN DON JUSQU'À 1000€ :** La réduction d'impôt s'élèvera à 75% du montant de votre don.

*Exemple : si vous faites un don de 100€, alors votre réduction d'impôt s'élèvera à 75€. (75% de 100€). Votre don ne vous coûtera donc que 25€.*

**POUR UN DON DE PLUS DE 1000€ :** Pour les premiers 1000€ de votre don, vous profitez toujours d'une réduction d'impôt de 75%. Dès que vous dépasserez les 1000€, la réduction fiscale passera à 66% dans la limite de 20% de vos revenus imposables.

Faire un don à ALDA est donc un moyen de participer à une cause juste, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux. **Alors n'hésitez pas : BOOSTEZ vos dons !**



## LE SAVIEZ-VOUS ?



**L'accès au travail**, et donc la possibilité de faire vivre sa famille, représente pour les demandeurs d'asile un véritable parcours du combattant.

Une fois le dossier déposé à l'OFPRA\*, le postulant doit attendre six mois pour obtenir une autorisation temporaire de travail (valable 6 mois), et présenter alors une promesse d'embauche ou un contrat en bonne et due forme. Mais attention ! Il faut que cette candidature s'exerce dans un domaine manquant notoirement de main-d'œuvre (agriculture, bâtiment ou spécialité particulière), afin de ne pas « nuire » au marché de l'emploi national. Dans les faits, le nombre de personnes réussissant à franchir ces barrages est infime

Pour les déboutés du droit d'asile et en attente d'une hypothétique « régularisation », la situation peut paraître encore plus ubuesque : pas de possibilité d'emploi légal. Déjà privée de tout soutien financier administratif, la famille - si elle ne peut se résoudre à retourner au pays d'origine - est amenée logiquement au travail non déclaré, voire aux activités illégales, source de graves ennuis.

Cette situation, qui vise tant à protéger le marché de l'emploi français qu'à pousser les personnes concernées au retour, a des conséquences très dommageables : précarité et stress, fragilisation de la santé physique et morale, altération de l'image parentale (et souvent paternelle) auprès des enfants... Mais attention ! L'administration a plus d'un tour dans son sac. Pour constituer un dossier de régularisation convaincant, il est attendu des promesses fermes d'embauche et/ou... *des preuves de travail* et donc des bulletins de salaire.

Il existe heureusement - et on pourrait même dire étrangement - une échappatoire salvatrice : le Chèque Emploi-Service Universel, ou CESU. Ce mode de déclaration très simplifié d'un salarié à domicile permet aux un(e)s de sortir de l'inactivité et aux autres de délivrer les précieux bulletins tout en versant les cotisations réglementaires. Certes les tâches accessibles se cantonnent aux services à la personne à domicile, mais ce modeste accès à l'emploi rend d'immenses services aux deux parties.

En résumé : vous n'avez pas le droit de travailler mais si vous voulez un bon dossier, montrez-nous que vous avez travaillé ! Simple, non ?

Paul Michalon

\* OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

Source : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/acces-travail-demandeur-asile au 21/04/2021>

## LE MOT DE LA TRÉSORIÈRE

**L'association ALDA n'est pas habilitée à prélever les comptes bancaires des donateurs !**

Plusieurs donateurs, surpris de l'arrêt de leurs versements à ALDA, me demandent de reprendre les prélèvements... **CE QUE JE NE PEUX PAS FAIRE !**

Vous souhaitez faire des dons par virement : ce virement peut être unique ou récurrent. **S'il est récurrent, vous devez gérer vous-même la date de virement et la fin de sa mise en place auprès de votre banque.**

Pour tous vos dons, si vous souhaitez qu'ils soient orientés précisément en faveur d'une famille, n'oubliez pas de nous l'indiquer par mail à : [alda.association@gmail.com](mailto:alda.association@gmail.com)

---

## COMMENT EST RÉPARTI MON DON ?

En 2019, **98% de nos ressources ont été allouées aux familles** et 2% ont été utilisées pour nos frais de fonctionnement.

---

## COMMENT FAIRE UN DON ?

- **Par virement bancaire** : BIC : CEPAFRPP426 / IBAN : FR76 1426 5006 0008 0011 3745 139  
Merci d'envoyer un mail pour annoncer votre virement.
- **Par chèque** à l'ordre d'ALDA : par courrier à l'adresse ci-dessous
- **Par carte bancaire** : don en ligne sur le site HelloAsso (faire une recherche avec le nom de l'association)
- **Par espèces** : lors des permanences au local à l'adresse ci-dessous

---

Retrouvez plusieurs fois dans l'année notre lettre d'information.

Si vous souhaitez la recevoir par courriel ou vous désabonner, contactez-nous.



Accompagnement par le Logement en Drôme-Ardèche (ALDA)  
2 rue des Etables 26000 Valence  
[alda.association@gmail.com](mailto:alda.association@gmail.com)  
07 81 37 89 56



POUR CONSULTER NOS ACTUALITES : [www.facebook.com/ALDA2607](https://www.facebook.com/ALDA2607)



**ALDA est soutenue par la Fondation Abbé Pierre**